



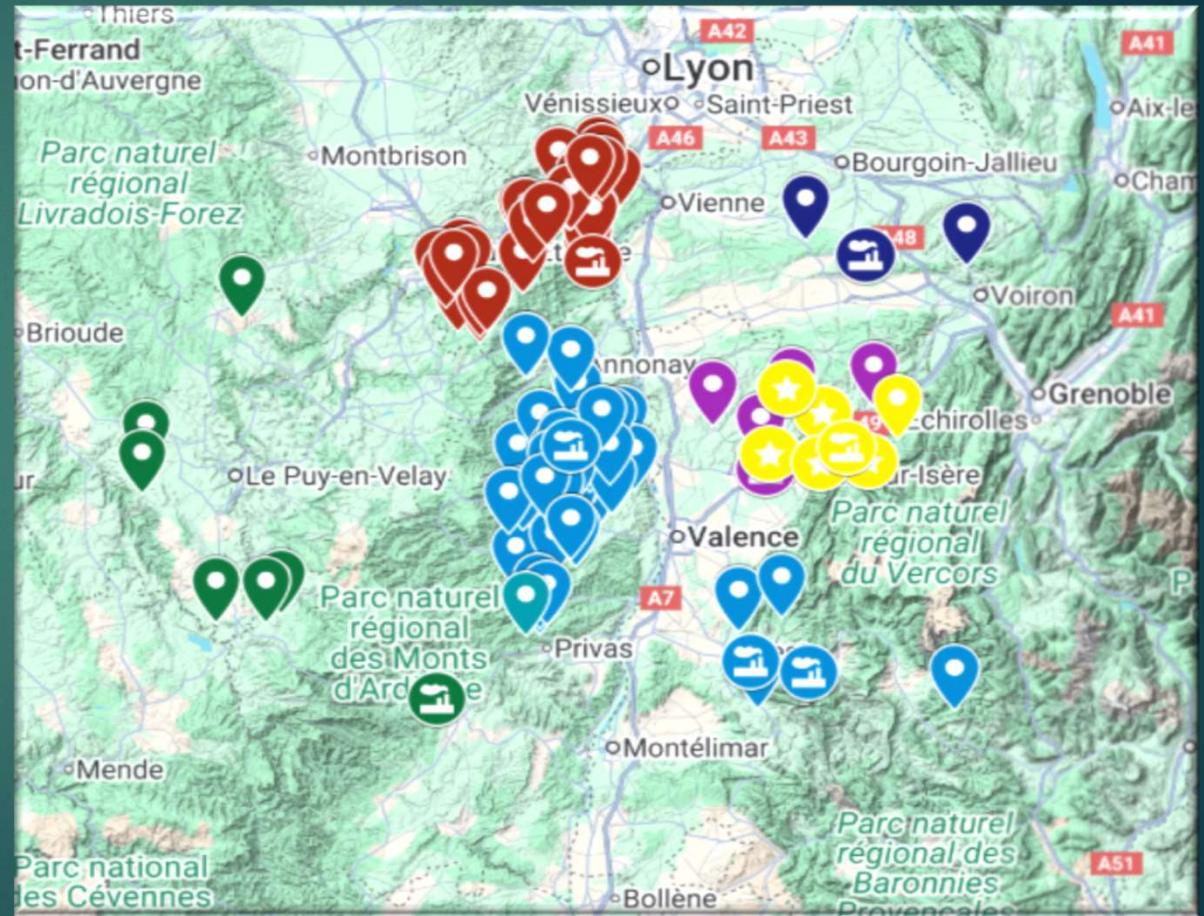
OP Union Des
Chevriers

Création de l'OP Union Des Chevriers

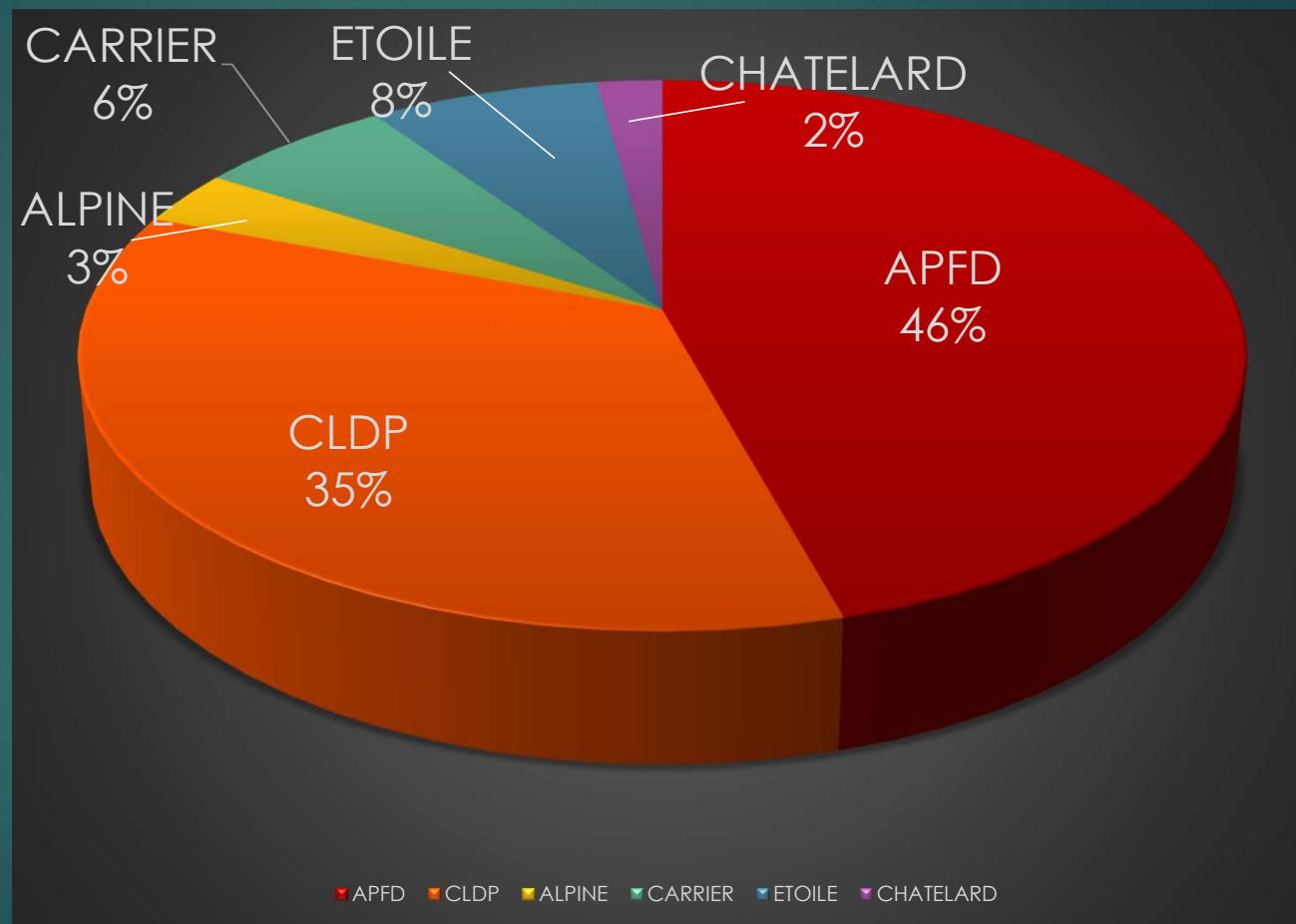


Qui compose l'OP UDC ?

- ▶ **6 départements**
- ▶ **6,74 millions de litres de lait en 2025**
 - ▶ Dont 2 AOP
- ▶ **94 producteurs, en 6 groupes :**
 - ▶ APFD : 43 producteurs
 - ▶ CLdP : 33 producteurs
 - ▶ Alpine : 3 producteurs
 - ▶ Carrier : 6 producteurs
 - ▶ Etoile : 7 producteurs
 - ▶ Chatelard : 2 producteurs



Répartition de l'UDC



Statut de l'OP UDC

5

Association Loi 1901

Reconnue OP par décret

Transversale

Asyndicale et apolitique

Qu'est ce qu'une Organisation de Producteurs ?

Une OP, c'est quoi ?

- Une **Organisation de Producteurs** est une association regroupant les producteurs d'un même secteur. Dans le cas de l'Union des Chevriers, ce sont des producteurs de lait de chèvre.

Une OP, ça sert à quoi ?

- L'OP a pour objectif de constituer un bloc lors des **négociations avec la Laiterie**
- Cela se matérialise par la rédaction d'un **contrat qui détermine les conditions de vente du lait**, notamment le **prix , les volumes , la qualité...**
- *Les négociations collectives ne sont possibles que dans le cadre d'une OP. Un éleveur "hors OP" devra négocier individuellement.*
- **L'OP gère collectivement les relations commerciales avec ses clients**

Quelles obligations pour une OP ?

- Une OP doit disposer d'une **animation** à hauteur **d'un quart-temps** (en lait de chèvre)
- Elle doit représenter **50% + 1 producteurs fournissant la même entreprise**. Dans le cas de l'Union des Chevriers, il est nécessaire que **50%+ 1 des éleveurs livrant à chacune des 7 entreprises soient adhérents**.
- L'OP a par ailleurs pour obligation de **relier à ses adhérents les informations nécessaires à une bonne analyse de la conjoncture**.

Quelles sont les missions de l'OP UDC ?

- Représenter les éleveurs auprès des laiteries
- Informier les adhérents
- Echanger nos expériences & mutualiser les moyens
- Etre un interlocuteur reconnu & privilégié

Représenter les éleveurs auprès de leur laiterie

8



Négociation
du prix du
lait



Gestion des
volumes et
de la qualité



Négociation
des contrats



Informer les adhérents

Conjoncture
nationale/régionale

Informations des
différents groupes

Compte rendus des
différentes
rencontres

Décisions et
nouveaux objectifs
de l'OP

Points subvention

Points législatif

Aides

Annonces



Echanger nos expériences & mutualiser les moyens

10



Travailler ensemble
sur les missions de
l'associations



Partager les
informations



Partager le temps
d'une même
animatrice



Organisation de
commande
groupée / voyages



Code Mutuel



Etre un interlocuteur reconnu et privilégié

11

Interlocuteur légitime pour l'administration
(DTT, DDCSPP, députés,...)

Invitation aux groupes caprins régionaux/
départementaux



Qui peut nous rejoindre ?

12

